

## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

### **I. Le cadre général du compte administratif**

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'Espondeilhan ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Compte Administratif 2019 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2019 a été approuvé le 4 mars 2020 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture de l'accueil.

### **II. Éléments de contexte et priorités du budget**

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le Budget Primitif de la commune d'Espondeilhan a été voté par le Conseil Municipal le 4 avril 2019.

Il se caractérise par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
  - Le maintien de la masse salariale ;
  - Une maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
  - Une mobilisation des subventions autant que possible.
  
- Des recettes de gestion marquées par :
  - Une baisse des dotations de l'Etat ;
  - Le maintien des taux de fiscalité communale.
  
- Un programme d'investissement équilibré par les reports des années précédentes et le recours aux subventions qui a permis, entre autres, d'aménager le secteur des Costes (aux abords du nouvel atelier municipal), de rénover la salle des fêtes et de poursuivre les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux.

La baisse massive et nationale de la dotation globale de fonctionnement rend l'équilibre budgétaire des communes de plus en plus tendu.

Le budget 2019 a été élaboré sans aucune hausse des taux de fiscalité.

### III. La section de fonctionnement

#### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, **les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, de diverses subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers, location salle des fêtes).

**Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 791 089,92€.**

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel communal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les intérêts des emprunts à payer.

**Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 713 233,12€.**

Au final, l'écart entre le volume total des produits réels de fonctionnement et celui des charges réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

**Pour 2019, la capacité d'autofinancement est de 89 204,33 €.**

#### b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

On constate que les dépenses de fonctionnement (dépenses réelles et opérations d'ordre) ont diminué en 2019 de 2,54 % par rapport à 2018.

DEPENSES 2019		RECETTES 2019	
Natures des dépenses	Montant	Natures des dépenses	Montant
Charges à caractère général	162 967,40 €	Atténuations de charges	4 638,86 €
Charges de personnel, frais assimilés	361 916,70 €	Produits services, domaine, ventes div	17 844,42 €
Autres charges de gestion courante	118 556,62 €	Impôts et taxes	550 570,31 €
Charges financières	37 615,14 €	Dotations et participations	182 101,31 €
Charges exceptionnelles	831,96 €	Autres produits de gestion courante	6 151,09 €
		Produits financiers	36,64 €
		Produits exceptionnels	9 749,52 €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>681 887,82 €</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>771 092,15 €</b>
Opérations d'ordre et amortissement	31 345,30 €	Opérations d'ordre	19 997,77 €
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>31 345,30 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>19 997,77 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>713 233,12 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>791 089,92 €</b>

Les trois principaux types de recettes de la commune en 2019 sont :

- Les produits services, domaine, ventes diverses (17 844,42 €)
- Les impôts locaux et les taxes (550 570,31 €)
- Les dotations versées par l'Etat, et notamment la dotation globale de fonctionnement (182 101,31 €)

#### c) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux d'imposition locaux ont été maintenus en 2019 :

- Taxe d'habitation : 18,30 %
- Taxe sur le foncier bâti : 22,46 %
- Taxe sur le foncier non-bâti : 54,12%

Concernant les entreprises, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est perçue par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Le produit de la fiscalité locale en 2019 s'élève à 418 720,00 €.

d) Les dotations de l'Etat

La Dotation Globale de fonctionnement est la principale dotation versée par l'Etat à la commune. Elle est en diminution constante ces dernières années.

**IV. La section d'investissement**

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent. Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les déclarations préalables (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2019

- Rénovation de la salle des fêtes
- Aménagement du secteur des Costes
- Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux

c) Vue d'ensemble de la réalisation de la section d'investissement

DEPENSES 2019		RECETTES 2019	
Natures des dépenses	Montant	Natures des dépenses	Montant
Dépenses d'équipement	217 884,40 €	Subventions d'investissement	116 499,97 €
Dotations, fonds divers et réserves	807,04 €	Emprunts et dettes assimilées	173 550,00 €
Emprunts et dettes assimilées	119 894,74 €	Dotations, fonds divers et réserves	37 981,10 €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>338 586,18 €</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>328 031,07 €</b>
Opérations d'ordre	19 997,77 €	Opérations d'ordre	31 345,30 €
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>19 997,77 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>31 345,30 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>358 583,95 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>359 376,37 €</b>
<b>Résultat : 792,42 €</b>			

Les dépenses d'investissement 2019 représentent 358 583,95 €.

Les recettes d'investissement 2019 représentent 359 376,37 €.

Les crédits inscrits au budget 2019 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2019 sont distingués dans le Compte Administratif dans une colonne « restes à réaliser » (dépenses engagées non mandatées). Ainsi 93 099,36 € de travaux sont reportés de 2019 sur 2020.

Ces crédits permettront le démarrage de travaux en début d'année 2020, sans attendre le vote du budget primitif 2020.

Au même titre que les dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2019 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser (recettes certaines - titres non émis), à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 26 252,03 €. Elles correspondent aux subventions restant à percevoir et aux emprunts à réaliser.

d) Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 119 894,74 €.

TABLEAU RECAPITULATIF D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ANNEE 2019					
SECTION	Résultat à la clôture de l'exercice n-1 au 31/12/2018	Part affecté à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2019
INVESTISSEMENT	8 104,11 €		792,42 €		8 896,53 €
FONCTIONNEMENT	103 225,90 €		77 856,80 €		181 082,70 €
TOTAL	111 330,01 €		78 649,22 €		189 979,23 €

**Fait à Espondeilhan, le 5 mars 2020**

**Le Maire, Alain ROMERO**

